Solution de financement immédiat

Vous êtes propriétaire d'une société fermée prospère qui génère un important surplus annuel. Vous voulez protéger la valeur de votre société, mais souhaitez aussi disposer d'actifs qui vous permettront de faire croître vos activités si de nouvelles occasions se présentent. Une police d'assurance exonérée d'impôt peut vous aider à faire fructifier les actifs de votre entreprise, mais vous hésitez à y immobiliser votre argent.

Comment fonctionne-t-elle?

Votre société souscrit une police d'assurance vie permanente sur votre tête – la personne-clé – prévoyant une prestation de décès substantielle. La police d'assurance est ensuite utilisée à titre de garantie pour un prêt ou une marge de crédit. Le produit du prêt est généralement réinvesti dans les activités de l'entreprise afin de générer des revenus, et vous utilisez le flux de trésorerie ou les bénéfices non répartis pour régler les primes. Comme vous utilisez le produit de votre prêt aux fins de revenus d'entreprise ou de revenus de placement, les intérêts du prêt ainsi que la totalité ou une partie des primes de la police d'assurance peuvent être déductibles du revenu imposable[1]. Vous devrez travailler avec vos conseillers juridiques et fiscaux pour vous assurer que le prêt et la cession en garantie de la police d'assurance vie répondent aux exigences en matière de déductibilité de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La prestation de décès augmentera au fil du temps grâce à l'option de dividendes avec bonification d'assurance libérée et sera utilisée pour rembourser le prêt. Si la prestation de décès n'est pas utilisée entièrement, le montant restant sera versé au bénéficiaire, qui est généralement la société. Le montant total de la prestation de décès, moins le prix de base rajusté de la police d'assurance, sera crédité dans le compte de dividende en capital de la société et pourra être utilisé pour verser des dividendes en capital non imposables aux nouveaux actionnaires ou à votre succession. Adressez-vous à votre professionnel en services financiers de BMO ou à vos conseillers juridiques et fiscaux pour déterminer si cette stratégie convient à votre entreprise.

BMO Gestion de patrimoine

Ici, pour vous.^MC

[1] Le montant le moins élevé entre le coût net de l'assurance pure (CNAP) et les primes de la police d'assurance peut être déductible d'impôt dans certains cas.

Cette publication de BMO Gestion de patrimoine est présentée à titre informatif seulement; elle n'est pas conçue et ne doit pas être considérée comme une source de conseils professionnels. Son contenu provient de sources considérées comme fiables au moment de sa publication, mais BMO Gestion de patrimoine ne peut en garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité. Pour obtenir des conseils professionnels concernant votre situation personnelle ou financière, adressez-vous à votre représentant BMO. Les commentaires émis dans cette publication n'ont pas pour but de constituer une analyse définitive des conditions d'application de l'impôt ni des lois sur les fiducies et les successions. Ce sont des commentaires de nature générale, et nous recommandons au lecteur d'obtenir des conseils professionnels sur la situation fiscale qui lui est propre.

BMO Gestion de patrimoine est le nom sous lequel la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées offrent des produits et des services de gestion de patrimoine. Les produits et les services ne sont pas tous offerts par toutes les entités juridiques au sein de BMO Gestion de patrimoine.

BMO Banque privée fait partie de BMO Gestion de patrimoine. Les services bancaires sont offerts par l'entremise de la Banque de Montréal. Les services de gestion de placements sont offerts par BMO Gestion privée de placements inc., une filiale indirecte de la Banque de Montréal. Les services de planification et de garde de valeurs ainsi que les services successoraux et fiduciaires sont offerts par la Société de fiducie BMO, filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal.

BMO Nesbitt Burns Inc. offre une gamme complète de services de placement, et est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Si vous êtes déjà un client de BMO Nesbitt Burns Inc., veuillez communiquer avec votre conseiller en placement pour obtenir plus de précisions. Tous les conseils et produits d'assurance sont offerts par des agents d'assurance vie autorisés et, au Québec, par des conseillers en sécurité financière par l'intermédiaire de BMO Nesbitt Burns Services financiers Inc.

^MD « BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.

Tous droits réservés. La reproduction du document, sous quelque forme que ce soit, ou son utilisation à titre de référence dans toute autre publication, est interdite sans l'autorisation écrite expresse de BMO Gestion de patrimoine.

09/19-1137